



Les essentiels JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.

Preuve en responsabilité médicale : quand le dossier parle trop peu

Un bon dossier ne garantit pas l'absence de litige, mais un mauvais dossier l'invite volontiers.

Laurence Petoud – Expert juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



Concept :

Les essentiels JurisMedX sont nés d'une idée simple : rendre les contenus vraiment exploitables quand le temps manque, que les matières s'accumulent et qu'il faut pourtant comprendre, retenir, raisonner et agir.

Au lieu d'ajouter une couche de documents de plus, JurisMedX transforme un thème en ressource courte, dense, lisible et utile.

Le but n'est pas de simplifier bêtement.

Le but est de faire émerger l'essentiel sans perdre l'intelligence du sujet.

Ce que sont les Essentiels

Les essentiels JurisMedX sont des ressources condensées conçues pour aller droit au but : définitions, notions clés, vocabulaire utile, repères, pièges, réflexes et points d'attention.

Chaque essentiel repose sur la même logique : **clarifier, structurer, faire retenir et rendre réutilisable.**

Ce qu'on y trouve

Selon le thème et le public, un Essentiel peut prendre la forme de :

- Fiche courte
- Mini-guide
- Support de révision
- Synthèse méthodologique
- Version "réflexes"
- Version "pièges à éviter"
- Ressource téléchargeable directement

Pour qui

La collection est pensée pour plusieurs terrains :

- Étudiant·e·s en droit
- Assistants en médecine
- Soignant·e·s
- Assc
- Secrétaires médicales
- Personnel administratif hospitalier
- Autres publics à venir selon les besoins

La promesse

Même méthode.

Autre public.

Autre langage.

Même exigence.

Les essentiels JurisMedX : des bases solides, des formats utiles, une vraie logique de terrain.



Introduction

En responsabilité médicale, le dossier est souvent la première pièce examinée. Il permet de reconstituer l'information donnée, les décisions prises, la surveillance, les alertes, les refus, les complications et les suites. En droit civil suisse, la règle générale de l'art. 8 CC impose à chaque partie de prouver les faits qu'elle allègue, sauf règle contraire.

Le réflexe central

Ce qui n'est pas tracé n'est pas forcément inexistant, mais devient beaucoup plus difficile à démontrer.

Ce que le dossier doit aider à prouver

- information donnée ;
- consentement ;
- refus ;
- surveillance ;
- chronologie ;
- évolution ;
- décision médicale ;
- transmissions ;
- mesures de prévention ;
- relais.

Ce qui fragilise

- notes vagues ;
- absence d'heure ;
- "famille informée" sans précision ;
- "patient vu" sans contenu ;
- consentement générique ;
- refus non explicité ;
- alerte non tracée ;
- sortie non motivée.

Point JurisMedX

Le dossier n'est pas écrit pour l'avocat. Mais quand l'avocat arrive, il lit ce que l'équipe a laissé. Et parfois, ce silence est très bavard.



Conclusion

Un dossier clair n'empêche pas toutes les contestations. Mais il évite de commencer le combat avec une jambe dans le plâtre.